

**AVENANT À LA  
CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE  
2016-2019  
RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

**ENTRE :**

**LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**, domicilié Hôtel du Département, 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

**ET :**

**LA COMMUNE DE PANTIN** domiciliée Hôtel de Ville, 84 avenue du Général Leclerc, 93500 PANTIN, représentée par son Maire, M. Bertrand Kern, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part

**Il est exposé et convenu ce qui suit.**

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Pantin, le présent avenant est conclu pour l'année 2018.

**Article 1 - Programme d'actions**

Pour l'année 2018, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes :

*au titre de l'axe 1 Education artistique et culturelle*

- dans le cadre du portail de l'action éducative de la commune, soutien à 35 parcours artistiques composés d'ateliers de pratique artistique, de sorties culturelles et de restitutions, dans 55 classes pantinoises, en collaboration avec les associations et structures culturelles partenaires de la commune (la NEF, la Dynamo de Banlieues bleues, la Menuiserie, le festival Côté court, les Petits Débrouillards, le Centre ornithologique Île-de-France, la Philharmonie de Paris, le Cent-Quatre, Lutherie urbaine, le CNEAI, Argano teatro, la compagnie des Myosotis, le Centre National de la Danse, la compagnie Sur le pont, la compagnie Doigts pirates, l'association Veenem, Ethnoart, le memorial de la Shoah : 35 000 euros.

- *Femmes dans l'espace public* : projet relatif à la représentation du féminin au théâtre et dans la société, à travers différentes actions, menées par le collectif *Les Filles de Simone* (masterclass avec le conservatoire de théâtre, l'IUT Carrières sociales de Paris XIII) ; avec l'artiste Chloé Moglia-cie Rhizome : actions de découverte du corps dans l'espace, exploration des notions de puissance et de force au masculin comme au féminin, au sein de la maison de quartier Mairie-Ourcq. Ce projet, imaginé par le pôle spectacle vivant de la ville de Pantin, se construit en partenariat avec le pôle prévention, le pôle vie au travail : 3 000 euros.

- *Lire du théâtre à haute voix* : projet inter degrés (CM2-6ème) et inter établissements scolaires (collèges Joliot Curie et Jean Lolive de Pantin, et écoles élémentaires rattachées à ces collèges, et collège République de Bobigny) proposé par le Théâtre Au fil de l'eau et avec la compagnie *Pour ainsi dire*, en partenariat avec le Théâtre de la Commune-CDN d'Aubervilliers et le Festival d'Automne : comité de lecture et formation à destination des enseignants et des bibliothécaires jeunesse, module de pratique et d'analyse théâtrale pour les enseignants, 130h d'ateliers de lecture à voix haute, d'écriture et de pratique théâtrale pour chaque classe concernée, parcours du spectateur composé de trois spectacles, accompagnés de rencontres avec les artistes : 7 000 euros.

- *Passerelles* : projet visant à autonomiser les collégiens et lycéens (de la 4ème à la terminale) dans leur pratique de sorties culturelles : présentation du projet en classe, visites des lieux et temps d'échange avec les équipes des théâtres, formation des enseignants autour de l'accompagnement à l'autonomie, ateliers de pratique en amont avec les équipes des théâtres et temps d'analyse chorale à la fin de la série de représentations, parcours de quatre spectacles et/ou expositions pour chacune des 17 classes engagées dans le projet (saison 18-19 de Pantin, Théâtre Paris Villette, Biennale internationale des arts de la marionnette) : 3 000 euros.

## **Article 2 - Financement**

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Pantin une subvention d'un montant de 48 000 euros, pour l'année 2018.

Fait à Pantin, le

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Pantin,  
le Maire,

Pour le Département de la Seine Saint-Denis  
Le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
la Vice-présidente,

**Bertrand Kern**

**Mériem Derkaoui**